

SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE



SAFCA

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU MARDI 20 mai 2003 à 09 Heures

DOSSIER DE SEANCE

SALLE DE CONFERENCE DE LA CCI-CI

SOMMAIRE

	Page
Composition du Conseil d'Administration.....	2
Composition de la Direction.....	3
Ordre du jour.....	4
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée (Ordinaire).....	5
Rapport Général des Commissaires aux Comptes.....	15
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.....	18
Rapport du Conseil d'Administration sur la modification des organes sociaux.....	24
Projet de Texte de Résolutions.....	26
ANNEXES : Etats Financiers au 31/12/2002.....	29

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT PERMANENT
	M. DIACK Diawar
	M. GUYON Alain
	M. De LAPLAGNOLLE Philippe
SOCIDA	Mme KOESTLER
COMAFRIQUE	M. BILLON Pierre
NATIONALE D'ASSURANCE	M. Remy BOUCHEZ
PREMOTO	M. TANO Nuaman
PEYRISSAC	M. JORANT Jean-William
DOMAFI	M. SARTINI Claude
HOLDEFI	M. DUBOIS Olivier

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
M. DIACK Diawar	Président Directeur Général
M. COUVREUR Philippe	Directeur Général Adjoint
GNUI Claude	Directeur Commercial
SOUMAHORO Souleymane	Responsable Informatique
SOUMAHORO Inzan	Directeur Administratif & financier
FANE Lagui	Directeur des Affaires Spéciales
BEUGRE Timothée	Contrôleur Interne

**SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE
SAFCA**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 mai 2003**

ORDRE DU JOUR

I A TITRE ORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
2. Rapport Général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2002
3. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes (Art. 400 de l'Acte Uniforme du Traiter OHADA)
4. Approbation des comptes de l'exercice 2002 – Affectation des résultats
5. Quitus au Conseil d'Administration
6. Nomination d'un nouvel Administrateur

II A TITRE EXTRAORDINAIRE

7. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur le projet de modification des organes sociaux
8. Modification corrélative des statuts
9. Questions diverses

SAFCA
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EXERCICE 2002

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux articles 27 et suivants de vos statuts, pour vous soumettre les comptes du quarante-sixième exercice social de votre société, arrêtés au 31 décembre 2002.

En nette régression depuis 1997, le marché des véhicules neufs a enregistré une progression de 15,4 % en 2002, avec 4 554 véhicules vendus contre 3 945 en 2001.

La part des véhicules financés (crédit et crédit bail) par la SAFCA a quant à elle reculé de 20,9% en décembre 2001 à 17,8% au 31 décembre 2002. Cette baisse de notre taux d'intervention s'explique principalement par :

- La politique d'acceptation de plus en plus sélective qui a été particulièrement renforcée au cours du dernier trimestre de l'exercice
- La montée des ventes au comptant (Achats des administrations) et des crédits directs société
- La baisse significative du marché transport passagers, secteur sinistré

Les financements en crédit classique réalisés passent de Fcfa 12 525,4 millions représentant 939 dossiers réalisés à fin décembre 2001, à Fcfa 10 031 millions pour 799 dossiers à fin décembre 2002, soit une baisse de 19,9% en valeur et 14,9% en nombre.

Au niveau du Crédit-bail, le marché à fin décembre 2002 se situe à Fcfa 12,4 milliards, contre Fcfa 10,7 milliards à fin décembre 2001, soit une progression de 15,9%. Cet accroissement résulte essentiellement de commandes existantes en début d'années et plusieurs fois différées en raison de la situation socio-économique inclinant à l'attentisme. La part de marché de la Safca sur ce secteur s'est améliorée à 34,4% en 2002 contre 31% pour l'exercice 2001.

Le niveau des achats nets se situe à Fcfa 4 272 millions à fin décembre 2002, contre Fcfa 3 295 millions en 2001, soit une hausse de 29,6%. Ces achats correspondent à 221 dossiers réalisés, contre 142 au 31 décembre 2001. Cette augmentation reflète pour l'essentiel la montée en puissance du produit Location Longue Durée qui a représenté au cours de l'exercice 70 dossiers pour Fcfa 816,2 millions d'achat.

En conséquence, le niveau de l'encours net global, qui enregistre une baisse quasi régulière depuis ces trois dernières années, se situe à Fcfa 20 313 millions à fin décembre 2002 contre Fcfa 24 077 millions à fin décembre 2001, soit une chute de Fcfa 314 millions en moyenne chaque mois. Cette baisse de l'encours global est principalement imputable à l'activité crédit classique.

Le niveau des impayés enregistre une progression significative à Fcfa 4 367,4 millions au 31 décembre 2002 après passation à pertes pour 118,3 MF, contre Fcfa 3 773,3 millions au début de l'exercice, soit une hausse de 15,7% totalement imputable à la crise actuelle : en effet, alors que les impayés globaux jusqu'à fin septembre présentaient plutôt une légère amélioration (- 9 millions Fcfa) par rapport au début de l'exercice, il a été constaté une augmentation record de 348,4 millions sur le seul mois d'octobre 2002.

La situation globale du risque enregistre quant à elle une hausse de 26,6%, passant de Fcfa 7 187,9 millions à fin décembre 2001 à Fcfa 9 807 millions au 31 décembre 2002. Ce risque est couvert à hauteur de 45 % contre 38 % au 31 / 12 /2001. Les provisions s'élèvent ainsi à 4 439 MF. Il en résulte un coût du risque sur l'exercice de 1849 MF qui absorbe la totalité du résultat d'exploitation.

Cette situation est la conséquence des fortes perturbations de l'ensemble de l'économie nationale résultant de la crise socio-politique actuelle, et des difficultés rencontrées par la plupart de nos clients dans leurs activités respectives, dont notamment :

- L'impossibilité d'importations, exportations vers la sous région
- L'interruption de la libre circulation des biens et des personnes
- La restriction drastique des concours bancaires à l'économie nationale
- Les tracasseries policières etc.

Par rapport à fin 2001 où les impayés en crédit classique restaient concentrés sur le secteur des transports passagers (60% des impayés et 22% de l'encours), à fin 2002, cette vulnérabilité a été significativement réduite puisque le secteur des transports ne constituait plus, en crédit classique, que 44% des impayés et 13% de l'encours global.

Les frais financiers diminuent tant en valeur absolue (- 24 %) qu'en valeur relative. Ils représentent 5,4 % de l'encours net moyen fin 2002 contre 6,2 % fin 2001.

Cette évolution est la résultante des deux facteurs suivants :

- Diminution de l'endettement bancaire liée à la baisse de l'encours.
- Baisse des conditions pratiquées par les banques commerciales sur les 9 premiers mois de l'exercice.

Les frais généraux hors amortissements se situent à Fcfa 1 734,5 millions (soit 7,5% de l'encours net moyen) au 31 décembre 2002, contre 2 279,5 (soit 8,9% de l'encours) en 2001.

Dans ces conditions, les comptes de l'exercice que nous soumettons à votre approbation se soldent par un bénéfice avant impôt de 14 823 436 FCFA et une perte fiscale de 1 378 934 FCFA, après :

Dotation aux amortissements sur matériels donnés en location	3 924 468 050 Fcfa
Dotation aux amortissements sur immobilisations propres	232 903 896 Fcfa
Dotation aux provisions s/impayés pour	1 776 076 254 Fcfa
Récupération sur créances irrécouvrables	45 184 821 Fcfa
Abandon de créances clients pour	118 289 309 Fcfa
Impôt minimum forfaitaire BIC	16 202 370 Fcfa

Compte tenu de ce résultat, nous vous proposons d'affecter cette perte au report à nouveau au 31 décembre 2002.

Report à nouveau au 31 décembre 2001 (après AGM)	64 592 217 Fcfa
Affectation des dividendes et indemnités administrateurs dus par SAFBAIL au titre de l'exercice 2001, non versés compte tenu de la fusion rétroactive au 1 ^{er} janvier 2002	83 349 200 Fcfa
Affectation du résultat 2002	(1 378 934) Fcfa
Report à nouveau au 31 décembre 2002 (après répartition)	146 562 483 Fcfa

La situation économique du pays ainsi que celle de votre entreprise ne permettent pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice sous revue.

Nous vous remercions d'approuver les comptes de l'exercice ainsi que l'affectation du résultat tels qu'ils vous sont présentés.

Nous remercions le personnel de la société pour son implication dans la gestion de cet exercice difficile.

Nous remercions la banque centrale ainsi que les banques commerciales qui nous ont conservé leur confiance malgré les incertitudes nées de la situation économique.

EVOLUTION DU PROCESSUS DE FUSION

La fusion-absorption de la Safbail par la Safca est devenue effective depuis le 18 novembre 2002 suite à la délivrance de deux arrêtés ministériels portant respectivement autorisation de la fusion-absorption et retrait d'agrément à la Safbail, avec effet rétro-actif au 1^{er} janvier 2002.

EFFETS DE LA CRISE ACTUELLE SUR L'ACTIVITE EN 2002

Les premières mesures d'urgence et conservatoires prises pour faire face à la crise se sont traduites par les actions suivantes :

Au plan commercial : la Safca a décidé de limiter ses financements aux signatures de première qualité. Cette option d'une stratégie commerciale beaucoup plus sélective a eu pour conséquence directe une réduction significative des achats et des financements au cours du dernier trimestre 2002.

Au plan du recouvrement : La fermeture des banques dans les zones de guerre, conjuguée aux effets de la quasi exclusion de ces zones du circuit économique national, explique la hausse importante des impayés au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Cette détérioration régulière de la qualité du portefeuille devrait se poursuivre en 2003 avec la probabilité de plus en plus grande que certaines PME – PMI, déjà fragilisées par la récession de ces deux dernières années, au mieux se placent en règlement préventif, au pire déposent leur bilan.

Au plan de la trésorerie : En principe, la réduction significative des financements aurait dû se traduire à court terme pour la SAFCA par une situation d'excédent de liquidité, si le programme d'émission de BEFI initialement prévu pour septembre, n'avait été compromis par la banque centrale qui a conditionné son lancement à l'approbation du premier conseil d'administration post fusion..

Cette décision ne nous a pas autorisé à placer le papier correspondant avant décembre dans une conjoncture qui ne permet plus pour l'instant de trouver de contrepartie et qui place notre établissement en risque de transformation.

Les ligne CT obtenues auprès du système bancaire couvrent toutefois nos besoins actuels et prévisionnels, sous réserve qu'une solution rapide et surtout pérenne soit trouvée à la crise que traverse le pays.

PERSPECTIVES 2003

Depuis le début de la crise socio-politique actuelle, les perspectives 2003 sont apparues de plus en plus comme un enjeu de survie pour l'ensemble du secteur privé en Côte d'Ivoire.

Compte tenu de la gravité de la crise en cours, les hypothèses budgétaires retenues pour la fin de l'exercice restent volontairement très pessimistes tant en terme d'évolution du risque que de niveau d'activité commerciale.

Même si le paysage politique retrouve une certaine lisibilité dans les deux ou trois prochains mois, l'environnement économique devrait continuer à se dégrader très rapidement d'ici à juin, avec une légère décélération au 3ème puis au 4ème trimestre, l'inversion de la courbe n'étant pas attendue avant le début de l'exercice prochain.

Aussi alors que depuis septembre nous observons une dégradation de notre balance de 160 MF par mois en moyenne, nous prévoyons une poursuite de cette tendance selon le calendrier suivant :

Mars à juin	: + 250 MF
Juillet à septembre	: + 150 MF
Octobre à décembre	: + 100 MF

En terme de production, la contraction du marché conjuguée avec les exigences qualitatives renforcées de notre politique d'engagements, devraient limiter la production nouvelle à environ 6 milliards FCFA.

Pour mémoire la production annuelle des trois dernières années s'est inscrite autour d'un chiffre moyen de 16 milliards FCFA.

Le mois de mars verra le départ dans le cadre d'un plan social de 16% de l'effectif actuel, principalement au service commercial.

Par ailleurs, 2 collaborateurs de la direction informatique sont réaffectés au développement de l'informatique groupe, leur coût étant re-facturé à nos sociétés sœurs, allégeant ainsi les charges de la SAFCA d'environ 140 MF par an.

Une troisième phase d'allègement des frais de structure pourra être engagée à compter de la fin de l'exercice en fonction de la conjoncture et en agissant principalement sur le non remplacement de départs en retraite.

Compte tenu du dispositif d'accompagnement du plan social, ces mesures n'auront qu'un impact dans un premier temps limité (environ 100 MF), sur les frais généraux de l'exercice.

Le recadrage budgétaire effectué début mars tient compte des prévisions de production et d'impayés évoquées ci dessus dont nous considérons qu'elles reflètent de manière réaliste la situation économique prévalant en Cote d'Ivoire et ses incertitudes.

Sauf catastrophe générale qui bouleverserait alors l'ensemble du système bancaire local, et malgré une perte historique dans l'histoire de votre société, les turbulences actuelles ne posent pas la question de la pérennité d'exploitation de notre entreprise, mais l'adaptation de sa structure au nouveau niveau de ses encours prévisionnels. Selon nos simulations, l'encours à fin d'exercice devrait être nourri pour plus de 50 % par les fonds propres, après provisionnement intégral des impayés.

En conséquence, notre établissement aura quoiqu'il arrive les moyens des décisions qu'il devra prendre en fonction de la conjoncture qui prévaudra dans le pays.

CONVENTION REGLEMENTEES

Le Conseil a approuvé les conventions suivantes, visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatives au droit des sociétés commerciales et du GIE, survenues au cours de l'exercice :

- **Conventions d'assistance technique entre la Safca et la Somafi et entre Safca et Sobfi**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, et Messieurs Diawar Diack et De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet : Assistance permanente ou exceptionnelle par la Safca en divers domaines technique concernant les secteurs du Crédit et du Crédit-bail, sur une durée de deux ans.

Modalités : Facturation trimestrielle des prestations sur la base de 350 000 Fcfa hors taxes par jour, et remboursements des frais réels engagés par l'assistant technique. Au titre de l'exercice 2002, les prestations facturées se situent à Fcfa 26,5 et 30,1 millions, respectivement pour Sobfi et Somafi.

- **Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et SOCOFIN**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Monsieur de LAPLAGNOLLE, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Le montant de la redevance annuelle de maintenance s'élève à FCFA 6,5 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 300.000
- Formation, assistance : FCFA 300.000
- Développements spécifiques : FCFA 300.000

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à FCFA 8 millions.

Nous vous demandons d'approuver ces trois conventions

MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a coopté en qualité de nouvel administrateur de la SAFCA, la MANUTENTION AFRICAINE REPRESENTEE PAR M. BERNARD DARRIET, SEUL administrateur de SAFBAIL non membre du Conseil Safca à en avoir manifesté la volonté. Nous vous remercions de le nommer pour une période de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Par ailleurs, **Monsieur Alain Guyon**, administrateur de la Safca depuis le 7 mars 1984, a donné sa démission du poste d'administrateur en raison de son départ à la retraite, nous vous remercions de lui donner quitus entier et définitif sur sa gestion.

POINT SUR L'INJONCTION DE LA COMMISSION BANCAIRE

Suite à sa mission de vérification, la Commission bancaire a adressé au mois de septembre 2000 à la SAFCA une injonction en vue de la mise en conformité de ses outils de gestion avec les exigences de la Banque Centrale. La Safca a ainsi été « placée sous injonction » jusqu'à résolution totale par elle, des insuffisances relevées.

A ce jour, la Safca a exécuté l'ensemble des injonctions de la Commission Bancaire avec la mise en œuvre en 2001 d'un audit informatique, et a demandé au début de l'exercice 2002 la levée pure et simple de la sanction. En sa séance du 16 septembre 2002 tenue à Cotonou, la Commission Bancaire exige désormais le suivi et la mise œuvre effective des recommandations issues du Rapport d'audit informatique. A ce niveau, sur 15 recommandations des auditeurs, 11 ont été mis en œuvre au 31 décembre 2002.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Exercice 2002

AFRIQUE DE L'OUEST

COTE D'IVOIRE

La SICR marque son 8^{ème} exercice social avec une perte de Fcfa 52 millions, contre un bénéfice de Fcfa 5,3 millions en 2001.

Avec un chiffre d'affaires de Fcfa 181,2 millions, en baisse de 20 % par rapport à l'exercice précédent, l'activité se concentre sur l'information commerciale au détriment du recouvrement.

Afin d'adapter sa structure organisationnelle avec le niveau réel de son activité, la SICR a procédé au cours de l'exercice 2002 à un licenciement économique de 5 personnes sur un total de 18.

La participation de Safca s'élève, après l'absorption de la Safbail à 45%.

TOGO :

La STOCA a continué, en 2002, d'évoluer dans un climat économique atone. La production a connu une progression d'un peu plus de 50 %, artificiellement dopée par un gros dossier cofinancé avec la SOMAFI ; elle s'établit ainsi à 1 891 millions en 2002 contre 1 258 millions en 2001.

En termes de risque, la situation s'est détériorée avec une augmentation des impayés passant de 478 millions à fin décembre 2001 à 515 millions fin 2002, malgré des passations à pertes de 118 millions. Afin de se conformer aux exigences de la Commission Bancaire et assurer une meilleure couverture du risque, des compléments de provisions pour créances douteuses ont été passés à hauteur de 116 millions de FCFA.

Au final, la STOCA affiche, à fin 2002, un déficit après impôt de 150 millions contre un bénéfice de 3,2 millions en 2001.

La participation de la SAFCA s'élève à 44, 30 %.

BURKINA FASO

Au niveau de sa production, la SOBFI enregistre un tassement de son activité avec un total crédit/crédit-bail passant de 1 915 millions en 2001 à 1 769 millions en 2002. En l'absence de réglementation claire et cohérente en matière de crédit-bail, la société continue à exclure ce produit de son offre client.

Au niveau du risque, la SOBFI voit ses impayés se dégrader fortement passant de 86,8 millions à fin 2001 à 193,5 millions au 31/12/2002. Cette dégradation provient essentiellement de la surexposition de la société au secteur du transport passagers/marchandises durement affecté par les suppressions de lignes entre le BURKINA et la COTE D'IVOIRE. La dotation pour risque progresse en conséquence de 15,5 millions fin 2001 à 76,1 millions à fin 2002.

Au niveau du résultat fiscal avant impôt, SOBFI réalise un bénéfice de 51,9 millions en 2002 contre 38,2 millions en 2001.

La participation de la SAFCA s'élève à 25,98 %.

MALI

Pour la quatrième année consécutive, la SOMAFI parvient à augmenter sa production totale crédit/crédit-bail, qui passe de 2 482 millions en 2001 à 2 698 millions en 2002. Il s'ensuit une augmentation de l'encours global net à fin d'année de 3 208 en 2001 à 3 508 millions fin 2002.

Au niveau du risque, la situation se dégrade avec une augmentation des impayés de 135,3 millions fin 2001 à 196,6 millions fin 2002 et une dotation pour risque qui passe de 18 à 58 millions de FCFA. La couverture du risque ressort à 133,6 millions (68 % des impayés), en conformité avec les exigences de provisionnement de la Commission Bancaire.

La structure dégage un bénéfice fiscal après impôt de 67,4 millions en 2002 contre 17,4 en 2001, confirmant qu'elle est arrivée à son point d'équilibre qui constitue également un plafond en terme de niveau d'activité et de risque.

La participation de la SAFCA s'élève à 10 %

AFRIQUE CENTRALE

GABON

SOGACA et SOGABAIL ont évolué dans un environnement économique défavorable marqué, notamment, par une activité ralentie dans les travaux publics et par la reprise des difficultés structurelles de la SNBG avec, en parallèle, une baisse de 4 % du marché automobile et un ralentissement significatif des importations d'électroménager et des biens de luxe.

Malgré ce contexte difficile, la SOGACA a maintenu son activité à un niveau comparable à celui du précédent exercice avec une production de 13,85 milliards de FCFA contre 13,78 en 2001.

Le niveau des impayés reste stable d'un exercice sur l'autre, malgré un passage à perte de 439 millions. Le risque est correctement provisionné avec un taux de couverture de 80 % sur les impayés (74 % en 2001).

Au total, le résultat avant impôt progresse, passant de 359 millions en 2001 à 483 millions fin 2002, le résultat net s'établissant à 319,5 MF. Il est prévu le versement d'un dividende de 40 % du capital, soit 240 MF.

La participation de la SAFCA s'élève à : 1,52 %

A titre d'information, SOGABAIL a vu son activité chuter assez sensiblement, passant de 2 328 millions en 2001 à 1 587 millions en 2002, du fait principalement du moindre intérêt de la clientèle pour le produit crédit-bail. Par ailleurs, les retards enregistrés sur le lancement du produit LLD gros équipement n'ont pas permis à la société de compenser cette tendance, comme le prévoyait le budget.

Au plan du risque, la société a connu une évolution plutôt favorable avec une baisse des impayés de près de 19 % et une reprise de la provision pour créances douteuses de 64 millions sans aucun passage à perte.

En conséquence, le résultat financier s'établit à 497 millions avant impôt contre 241 en 2001 et le résultat fiscal, du fait de l'évolution de la réserve latente, à 721 millions avant impôt contre 268 millions en 2001. Le résultat net s'établit à 469 MF.

CAMEROUN

Les compte de la SOCCA sont exceptionnellement arrêtés sur la base d'un exercice de 6 mois du 1er juillet au 31 décembre 2002, du fait de l'alignement de la clôture des exercices sociaux sur la fin de l'année calendaire afin d'être en harmonie avec les instructions OHADA.

Le niveau de production de la société demeure très soutenu avec 9,6 milliards de FCFA réalisés contre 6,8 milliards sur le second semestre 2001, et ce en dépit d'une nouvelle baisse de l'activité crédit-bail. Le portefeuille global crédit/leasing s'établit ainsi à 20,7 milliards au 31/12/02 contre 17,3 au 31/12/01, en progression de près de 20 %.

Les impayés ont connu une progression sensible, passant de 640,8 à 811,4 millions avec une dotation pour risque progressant de 92 millions à 176,6 millions, notamment du fait des difficultés rencontrées sur un important dossier en règlement préventif

Au total, le résultat financier s'établit à 599 millions avant impôt, contre 511 en 2001 sur une période comparable.

Le résultat net s'établit à 338,3 MF, sur lesquels il est prévu le service d'un dividende de 15 % du capital, soit 257,4 MF.

La participation de la SAFCA s'élève à 1,19 %.

N'DABIAN KROAH BILÉ

01 BP 202

Abidjan 01

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand

01 BP 2715 - Abidjan 01

S.A. au capital de FCFA 12.000.000

R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE, S.A.
SAFCA**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Africaine de Financement de Crédit Automobile, S.A. (SAFCA), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le respect de la réglementation bancaire,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables appliqués en Côte d'Ivoire et décrits en annexe.

II. * RESPECT DE LA REGLEMENTATION BANCAIRE

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au respect de la réglementation bancaire.

Nous devons porter à votre attention, l'information suivante :

- Le ratio de structure de portefeuille de l'établissement est de 1,13 % au 31 décembre 2002 alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Il convient de noter que cette situation résulte des difficultés d'obtention des accords de classement auprès de la Banque Centrale.
- Le coefficient de liquidité de la SAFCA s'élève au 31 décembre 2002 à 42,67 % contre un minimum réglementaire de 75 %.

Nous n'avons pas d'autres observations significatives à formuler sur le respect, par la SAFCA, des dispositions de la réglementation bancaire au 31 décembre 2002.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire n°90-589 du 25 juillet 1990, nous vous informons que les encours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la SAFCA s'élèvent à FCFA 436 millions au 31 décembre 2002, soit 5,49 % des fonds propres effectifs de l'établissement à cette date. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 %.

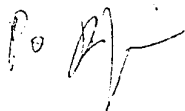
IV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET DU CONTRÔLE INTERNE

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Nous n'avons pas d'observation significative à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne au cours de l'exercice 2002.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



N'Dabian Kroah Bilé



Christian Marmignon
Associé

Le 28 avril 2003

N'DABIAN KROAH BILÉ

01 BP 202
Abidjan 01

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.À. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SAFCA, S.A.

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• **Conventions d'assistance technique entre la SAFCA et la SOMAFI et entre la SAFCA et SOBFI**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet : Assistance permanente ou exceptionnelle par la Safca en divers domaines technique concernant les secteurs du Crédit et du Crédit-bail, sur une durée de deux ans.

Modalités : Fourniture trimestrielle des prestations sur la base de FCFA 350.000 hors taxes par jour, et remboursements des frais réels engagés par l'assistant technique. Au titre de l'exercice 2002, les prestations facturées se situent à FCFA 26,5 et 30,1 millions, respectivement pour SOBEI et SOMAFI.

• **Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et SOCOFIN**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Monsieur De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Le montant de la redevance annuelle de maintenance s'élève à FCFA 6,5 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 300.000
- Formation, assistance : FCFA 300.000
- Développements spécifiques : FCFA 300.000

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à FCFA 8 millions.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• **Convention d'avance en compte courant entre SAFCA et SOMAFI**

Administrateurs concernés : HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet : Placement des excédents de trésorerie de l'une ou l'autre de ces sociétés en priorité sur les déficits de l'autre, dans un souci d'optimisation des frais financiers des deux sociétés.

Modalités : Les placements sont rémunérés au taux de 10 %. Les intérêts facturés à SOMAFI au titre des avances de trésorerie se sont élevés à FCFA 70 millions, toutes taxes comprises.

• **Convention d'avance en compte courant entre SAFCA et STOCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet : Placement des excédents de trésorerie de l'une ou l'autre de

ces sociétés en priorité sur les déficits de l'autre, dans un souci d'optimisation des frais financiers des deux sociétés.

Modalités

: Les placements sont rémunérés au taux de 10 %. Les intérêts facturés à STOCA au titre des avances de trésorerie se sont élevés à FCFA 15 millions, toutes taxes comprises.

- **Convention d'avance en compte courant entre SAFCA et SOBFI**

Administrateurs concernés : HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet : Placement des excédents de trésorerie de l'une ou l'autre de ces sociétés en priorité sur les déficits de l'autre, dans un souci d'optimisation des frais financiers des deux sociétés.

Modalités

: Les placements sont rémunérés au taux de 10 %. Les intérêts facturés à SOBFI au titre des avances de trésorerie se sont élevés à FCFA 5,2 millions, toutes taxes comprises.

- **Convention de compte courant bloqué entre SAFCA et STOCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet : Avance en compte courant bloqué d'actionnaire à STOCA à hauteur de FCFA 200 millions.

Modalités

: Cette avance n'est pas rémunérée.

- **Convention de compte courant bloqué entre SAFCA et SOBFI**

Administrateurs concernés : HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet : Avance en compte courant bloqué d'actionnaire à SOBFI à hauteur de FCFA 200 millions.

Modalités

: Cette avance n'est pas rémunérée.

- **Convention de compte courant bloqué entre SAFCA et SOMAFI**

Administrateurs concernés : HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet : Avance en compte courant bloqué d'actionnaire à SOMAFI à hauteur de FCFA 200 millions.

Modalités

: Cette avance est rémunérée au taux de 5 % l'an sous réserve de l'approbation de la Commission bancaire de UMOA. Dans l'attente de cette approbation, aucun produit d'intérêt n'a été enregistré sur la période.

- Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et STOCA.

Administrateurs concernés

: DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.

Nature et objet

: Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités

: Le montant de la redevance annuelle de maintenance s'élève à FCFA 2 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 300.000
- Formation, assistance : FCFA 300.000
- Développements spécifiques : FCFA 300.000

Au cours de l'exercice 2002, un avenant a été conclu afin de porter le montant de la redevance annuelle à FCFA 6,5 millions.

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à FCFA 6,5 millions.

- Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et SOGACA

Administrateurs concernés

: DOMAFI, HOLDEFI et Monsieur De Laplagnolle Phillippe, administrateurs communs.

Nature et objet

: Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités

: Le montant de la redevance annuelle de maintenance s'élève à FCFA 12 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 300.000
- Formation, assistance : FCFA 300.000
- Développements spécifiques : FCFA 300.000

Au cours de l'exercice 2002, un avenant a été conclu afin de porter le montant de la redevance annuelle à FCFA 13 millions.

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à FCFA 21,4 millions.

- **Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et SOCCA-**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, et Monsieur De Laplagnolle Phillipe, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Le montant de la redevance annuelle au titre de la maintenance du progiciel s'élève à FCFA 12 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet : FCFA 300.000
- Formation, assistance : FCFA 300.000
- Développements spécifiques : FCFA 300.000

Au cours de l'exercice 2002, un avenant a été conclu afin de porter le montant de la redevance annuelle à FCFA 13 millions.

Les prestations facturées par SAFCA à SOCCA pour cet exercice s'élèvent à FCFA 13 millions.

- **Convention de mise à disposition de locaux entre SAFCA et SICR**

Administrateur concerné : Monsieur Diawar Diack, représentant de la SAFCA au conseil d'administration de la SICR.

Nature, objet et modalités : En contrepartie des locaux mis à la disposition de la SICR, la SAFCA perçoit un loyer mensuel de FCFA 450.000.

- **Convention d'assistance comptable entre SAFCA et SICR**

Administrateur concerné : Monsieur Diawar Diack, représentant de la SAFCA au conseil d'administration de la SICR.

Nature et objet

: Mise à la disposition de SICR du personnel comptable et de l'outil informatique pour la tenue de la comptabilité générale.

Modalités

: Cette prestation, antérieurement facturée à FCFA 1.250.000 toutes taxes comprises, n'est plus rémunérée depuis janvier 2000.

• **Participation de SAFCA aux frais du GIEFCA en tant que membre du GIE**

Administrateur concerné

: Monsieur De Laplagnolle Phillipe, administrateur commun.

Nature et objet

: Le GIEFCA, conformément à ses statuts, facture à la SAFCA, outre des frais spécifiques correspondant à des prestations, une partie de ses frais de gestion proportionnellement à la quote-part de SAFCA dans son budget de fonctionnement.

Modalités

: À ce titre, le GIEFCA a facturé FCFA 179,9 millions à la SAFCA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



N'Dabian Kroah Bilé



Christian Marmignon
Associé

Le 28 avril 2003

**SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE
SAFCA
SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 1 299 160 000 DE FCFA
DIVISE EN 129 916 ACTIONS DE 10 000 FCFA, CHACUNE,
IMMATRICULEE AU RCCM D'ABIDJAN SOUS LE N° 377
SIEGE SOCIAL : 1, RUE DES CARROSSIERS,
04 BP 27 ABIDJAN 04**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 mai 2003**

Mesdames,
Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux articles 35 et 36 de vos statuts, pour soumettre à votre approbation, le projet de modification du mode d'administration de la société. Par ailleurs, vous aurez à vous prononcer sur la proposition de modification des articles 10, 16, 18, 19, 20, 22, 24, 30 et 32 des statuts, relatifs aux différentes références à la notion de Président-Directeur Général et de Directeur Général Adjoint.

1. MOTIVATION DE CETTE DECISION.

La Safca est administrée jusqu'à ce jour selon le modèle de type Président-Directeur Général avec Directeur Général Adjoint. L'actuel Président-Directeur Général, Monsieur DIACK Diawar, doit bientôt faire valoir ses droits à la retraite, au terme d'une mission bien remplie. Or, la Safca ne dispose pas à court terme de personnes-ressources cumulant le niveau d'expérience, de notoriété et de confiance requis pour pouvoir immédiatement à son remplacement.

Enfin, ce nouveau mode organisationnel permettra une harmonisation définitive avec l'ensemble des autres sociétés du Groupe.

2. MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Au cas où la modification proposée était adoptée par la présente Assemblée Générale, cette séparation des fonctions de Président du conseil d'administration et de celles de Directeur Général aboutira à la modification de l'article suivants :

ARTICLE	Intitulé de l'article
10	Forme des actions
16	Bureau du conseil
18	Procès verbaux
19	Pouvoir du Conseil
20	Cautions, Avals et Garanties
22	Conventions réglementées
24	Direction Générale
30	Droit de communication des actionnaires
32	Tenue de l'Assemblée Générale et Procès-verbaux

Les nouveaux statuts incluant ces modifications ont été mis à votre disposition au siège social de la société dans les délais légaux.

Nous vous demandons en conséquence, de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE

S A F C A

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 mai 2003**

PROJET DE TEXTE DE RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que le Bilan et le Compte d'Exploitation du Quarante sixième exercice social arrêté au 31 décembre 2002, tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par une perte de F.CFA 1 378 934.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation de la perte de l'exercice au report à nouveau, soit :

Report à nouveau au 31 décembre 2001 (après AGM)	64 592 217 Fcfa
Affectation des dividendes et indemnités administrateurs dus par SAFBAIL au titre de l'exercice 2001, non versés compte tenu de la fusion rétroactive au 1 ^{er} janvier 2002	83 349 200 Fcfa
Affectation du résultat 2002	(1 378 934) Fcfa
Report à nouveau au 31 décembre 2002 (après répartition)	146 562 483 Fcfa

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes dont il lui a été donné lecture sur les opérations visées aux articles 438 à 448 de l'Acte **uniforme de l'OHADA** relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et ratifie en tant que de besoin, lesdites opérations.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de la MANUTENTION AFRICAINE en qualité d'administrateur, pour une période de six (6) ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Alain Guyon de ses fonctions d'administrateur.

Elle lui donne quitus entier et définitif sur sa gestion.

Cette résolution est adoptée

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte convoquée à l'effet de statuer sur le projet de modification des organes sociaux, reconnaît avoir entendu la lecture :

du rapport du Conseil d'Administration exposant la motivation des modifications envisagées qui visent à confier la direction de la société à un Président du conseil d'administration et un Directeur général.

Cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte décide comme conséquence de la septième résolution qui précède,

- 1) de supprimer la fonction de Président-Directeur Général et de confier la direction de la société à un Président du conseil d'administration et un Directeur général.
- 2) de modifier les articles 10 – 16 - 18- 19 – 20 – 22 – 24 - 30 et 32 des statuts relatifs aux différentes références à la notion de Président Directeur Général et de Directeur Général Adjoint.

Cette résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée

ANNEXES :
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2002

BILAN**DEC 2800**

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ÉTABLISSEMENT : SAFCA

M 2 002 12 31 A0001 W ACO 1 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		2 001	2 002
A10	CAISSE	16	31
A02	CRÉANCES INTERBANCAIRES	1 093	3 133
A03	-A vue	347	2 042
A04	.Banques Centrales	17	669
A05	.Trésor Public, CCP	0	0
A07	.Autres établissements de crédit	330	1 373
A08	- A terme	746	1 091
B02	CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	17 886	14 113
B10	-Portefeuille d'effets commerciaux	0	0
B11	.Crédits de campagne	0	0
B12	.Crédits ordinaires	0	0
B2A	-Autres concours à la clientèle	17 886	14 113
B2C	.Crédits de campagne	0	0
B2G	.Crédits ordinaires	17 886	14 113
B2N	-Comptes ordinaires débiteurs	0	0
B50	-Affacturage	0	0
C10	TITRES DE PLACEMENT	0	0
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 017	1 398
D50	CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES	0	5 630
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56	82
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	462	472
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
C20	AUTRES ACTIFS	735	1 212
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	240	190
E90	TOTAL DE L'ACTIF	22 505	26 261

BILAN**DEC 2800**

destiné à la publication

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE

ÉTABLISSEMENT : **SAFCA**

M 2 002 12 31 A0001 W ACO 1 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		2 001	2 002
F02	DETTES INTERBANCAIRES	7 655	15 708
F03	-A vue	6	1 776
F05	Trésor Public , CCP	0	0
F07	Autres établissements de crédit	6	1 776
F08	- A terme	7 649	13 932
G02	DETTES A L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	131	201
G03	-Comptes d'épargne à vue	0	0
G04	-Comptes d'épargne à terme	0	0
G05	-Bons de caisse	0	0
G06	-Autres dettes à vue	131	181
G07	-Autres dettes à terme	0	20
H30	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	7 000	0
H35	AUTRES PASSIFS	1 099	535
H6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	149	465
L30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	366	1 232
L35	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0	0
L10	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0
L45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 000	1 000
L60	CAPITAL	1 000	1 299
L50	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	0	1 889
L55	RÉSERVES	3 659	3 709
L59	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	76	76
L70	REPORT A NOUVEAU (+ / -)	-37	148
L80	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)	407	-1
L90	TOTAL DU PASSIF	22 505	26 261

BILAN

destiné à la publication

DEC 2800

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE

ÉTABLISSEMENT : SAFCA

M 2 002 12 31 A0019 Q ACO 1 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		2 001	2 002
	ENGAGEMENTS DONNES		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N1A	EN FAVEUR DES ETS DE CRÉDIT		
N1J	EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	1 448	384
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2A	D'ORDRE DES ETS DE CRÉDIT	0	0
N2J	D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	0	0
N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS REÇUS		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N1H	REÇUS DES ETS DE CRÉDIT	1 700	0
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2H	REÇUS DES ETS DE CRÉDIT	0	0
N2M	REÇUS DE LA CLIENTÈLE	5 957	3 693
N3E	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RÉSULTAT**DEC 2880**

destiné à la publication

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE

ÉTABLISSEMENT : **SAFCA**

M 2002 12 31 A0001 W ACO 01 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	CHARGES	MONTANTS NETS	
		2001	2002
R01	INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	1 241	1 173
R03	-Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	620	894
R04	-Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	0	0
R4D	-Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un	621	279
R05	-Autres intérêts et charges assimilées	0	0
R5E	CHARGES SUR CRÉDIT -BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES	0	3 930
R06	COMMISSIONS	86	74
R4A	-CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	0	0
R4C	-Charges sur titres de placement	0	0
R6A	-Charges sur opérations de change	0	0
R6F	-Charges sur opérations de hors bilan	0	0
R6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
R8G	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0
R8J	STOCKS VENDUS	0	0
R8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
S01	FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	1 928	1 817
S02	-Frais de personnel	1 073	804
S05	-Autres frais généraux	855	1 013
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVIS. SUR IMMOBILISATIONS	210	233
T6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CRÉANCES ET DU HORS BILAN	484	1 915
T01	EXCÉDENT DES DOTAT° SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	0	0
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40	20
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	41	54
T82	IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE	94	16
T83	BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	407	0
T85	TOTAL CHARGES	4 531	9 232

COMPTE DE RESULTAT**DEC 2880**

destiné à la publication

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE

ÉTABLISSEMENT : **SAFCA**

M 2002 12 31 A0001 W ACO 01 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions F CFA)

POSTE	PRODUITS	MONTANTS NETS	
		2001	2002
V01	INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	3 527	3 257
V03	-Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	41	88
V04	-Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	3 169	2 855
V5F	-Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
V05	-Autres intérêts et produits assimilés	317	314
V5G	PRODUITS SUR CRÉDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILÉES	0	5 412
V06	COMMISSIONS	86	47
V4A	PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	72	29
V4C	-Produits sur titres de placement	0	0
V4Z	-Dividendes et produits assimilés	72	29
V6A	-Produits sur opérations de change	0	0
V6F	-Produits sur opérations de hors bilan	0	0
V6T	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	53	47
V8B	MARGES COMMERCIALES	0	0
V8C	VENTE DE MARCHANDISES	0	0
V8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
W4R	PRODUITS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	636	315
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CRÉANCES ET DU HORS BILAN	0	0
X01	EXCÉDENT DES REPRISES SUR LES DORAT° DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	0	0
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	154	71
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	3	53
X83	PERTE DE L'EXERCICE	0	1
X85	TOTAL PRODUITS	4 531	9 232